

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 17 décembre 2025



Date de la convocation : 17 novembre 2025
Membres en exercice : 21, **Membres présents :** 13, **Voix délibératives :** 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à 14h, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Trégueuennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseau, Président.

Étaient présents : Jousseau Éric, Buannic Jean-Louis, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Yannic Jean-Bernard, Gerbe Alain, Le Coz Hervé (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile (SYNIDCAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Cariou Jacques (pouvoir à Philippe Stephan), Lauriou Benoit (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Loussouarn Christian, Bren Jean-Marc, Cleach Cyrille, Canévet Yves, Kervarec Ronan, Laurin Evelyne.

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO), Samuel Guichard (Coordinateur technique de OUESCO).

FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

La feuille de route définit, de façon synthétique et pédagogique, les priorités d'actions et le programme de travail pluriannuel de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE.

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2022, portant modification des statuts de OUESCO,

CONSIDERANT le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027,

CONSIDERANT le SAGE de l'Ouest-Cornouaille, adopté par arrêté préfectoral le 27 janvier 2016,

CONSIDERANT la trajectoire de sobriété définie par le plan gouvernemental pour l'eau de mars 2023,

CONSIDERANT décret n°2024-1098 relatif aux SAGE,

CONSIDERANT le bilan de la feuille de route 2020-2025 de l'Ouest-Cornouaille,

il convient de rédiger une nouvelle feuille de route pour la période 2026-2030. Défini par la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, ce document stratégique traduit l'accord intervenu entre :

- le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille,
- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

La feuille de route 2026-2030 repose sur :

→ 4 thématiques :

- . Préservation des milieux côtiers et satisfaction des usages littoraux
- . Gestion résiliente et concertée de la ressource en eau
- . Accompagnement des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement
- . Fonctionnement des instances, évaluation et révision du SAGE

→ 8 projets :

- . Reconquérir la qualité bactériologique des zones conchyliologiques de la rivière de Pont-l'Abbé
- . Améliorer la qualité chimique de la baie de Concarneau,
- . Définir les volumes prélevables et répartir des efforts de réduction des prélèvements d'eau par catégorie d'usagers,
- . Accompagner les cycles de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE),
- . Accompagner les programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants,
- . Garantir le fonctionnement des instances,
- . Favoriser l'appropriation des enjeux par les décideurs et les habitants du territoire,
- . Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE.

Le budget prévisionnel est établi comme suit :

ANNEES	CELLULE D'ANIMATION DU SAGE		Coût de la prestation	Coût total annuel	Reste à charge OUESCO
	ETP	Coût en régie			
2026	1.3	99 100 €	20 000 €	119 100 €	37 660 €
2027	1.5	114 100 €	40 000 €	154 100 €	36 900 €
2028	1.5	114 100 €	40 000 €	154 100 €	36 900 €
2029	1.5	114 100 €	35 000 €	149 100 €	35 900 €
2030	1.5	114 100 €	35 000 €	149 100 €	35 900 €

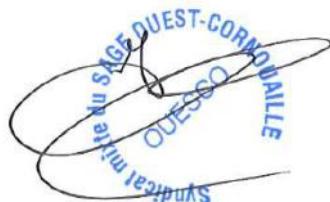
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- adopte la feuille de route 2026-2030,
- autorise le Président à transmettre le document à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 17 décembre 2025

Le Président,
Éric JOUSSEAUME



FEUILLE DE ROUTE 2026 – 2030

CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE



APPROUVEE PAR LE CLE
LE 2 DECEMBRE 2025



SOMMAIRE

PREAMBULE

1. FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE	P.4
1.1 LE TERRITOIRE DU SAGE	
1.2 L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE SAGE	
1.3 LA GOUVERNANCE DU SAGE	
2. BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE 2020-2025	P.12
3. PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL DE LA CLE	P.14
3.1 ARTICULATION SAGE / PROJET DE TERRITOIRE POUR L'EAU (PTE)	
3.2 CARTOGRAPHIE DES GOUVERNANCES	
3.3 CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA CLE	
4. BUDGET PREVISIONNEL	P.21

PREAMBULE

Le 14 novembre 2024, le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) a validé son 12^{ème} programme d'intervention. Concernant la politique territoriale des SAGE, l'accent est mis sur une gouvernance locale adaptée afin de coordonner les acteurs et les actions.

L'accompagnement financier des cellules d'animation des SAGE s'appuie sur une feuille de route définie par la CLE et partagée avec la structure porteuse et l'AELB.

Ce document stratégique :

→ vise :

- l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et du SAGE,
- l'application du décret n°2024-1098 relatif aux SAGE,
- la déclinaison la trajectoire de sobriété définie par le plan gouvernemental pour l'eau de mars 2023,
- l'amélioration de l'efficience des actions entreprises sur le territoire,
- la synergie des différents outils et démarches (articulation SAGE / AdT, projets inter-SAGE, ...),

→ définit de façon synthétique :

- les priorités d'action de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE
- les missions de chacun,
- le coût prévisionnel des opérations et le calendrier de réalisation.

Dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'AELB, la feuille de route 2020-2025 de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille a mis l'accent sur l'organisation de la gouvernance locale et l'amélioration de l'efficience des actions.

La feuille de route 2026-2030 s'attache davantage à prioriser le travail de la CLE et de sa cellule d'animation compte tenu des objectifs environnementaux et des enjeux du bassin de l'Ouest-Cornouaille.

Approbation du document	→ Par la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille le 2 décembre 2025
	→ Par le comité syndical de OUESCO le 17 décembre 2025

1. FICHE D'IDENTITE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

1.1 TERRITOIRE DU SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Ouest-Cornouaille porte sur le périmètre défini dans l'arrêté préfectoral n° 2009-0100 du 26 janvier 2009. Le bassin s'étend de la pointe du Van au Nord-Ouest (Cap Sizun) jusqu'à la pointe de Combrit au Sud-Est (Pays Bigouden). Adossé à la baie d'Audierne et à la baie de Concarneau, ce territoire est parcouru par une multitude de petits fleuves côtiers, dont les deux principaux sont le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé. L'agriculture et les activités littorales y jouent un rôle important. Les espaces naturels y sont nombreux et pour certains, à forte valeur patrimoniale.

Le bassin en quelques chiffres :

- population : 72 800 habitants
- superficie : 550 km²
- organisation territoriale : 5 EPCI, 35 communes
- organisation de la compétence GEMAPI : transfert de la GEMA à OUESCO, à l'exclusion des sites Natura 2000 et des espaces naturels sensibles
- agriculture : 450 exploitations principalement spécialisées en polyculture élevage lait et porcs. 28000 ha de surface agricole utile soit 50% du territoire
- activités littorales : tourisme balnéaire, activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied et pêche côtière
- activités industrielles : agro-alimentaire spécialisé dans la transformation des produits de la mer et des produits agricoles
- linéaire de cours d'eau : 750 km (densité hydrologique : 1.36 km/km²)
- surface de zones humides : 5500 ha soit 10% du territoire dont le site naturel de la baie d'Audierne labellisé Ramsar
- linéaire bocager : 2 707 km (densité bocagère 50 ml/ha)
- linéaire côtier : 130 km

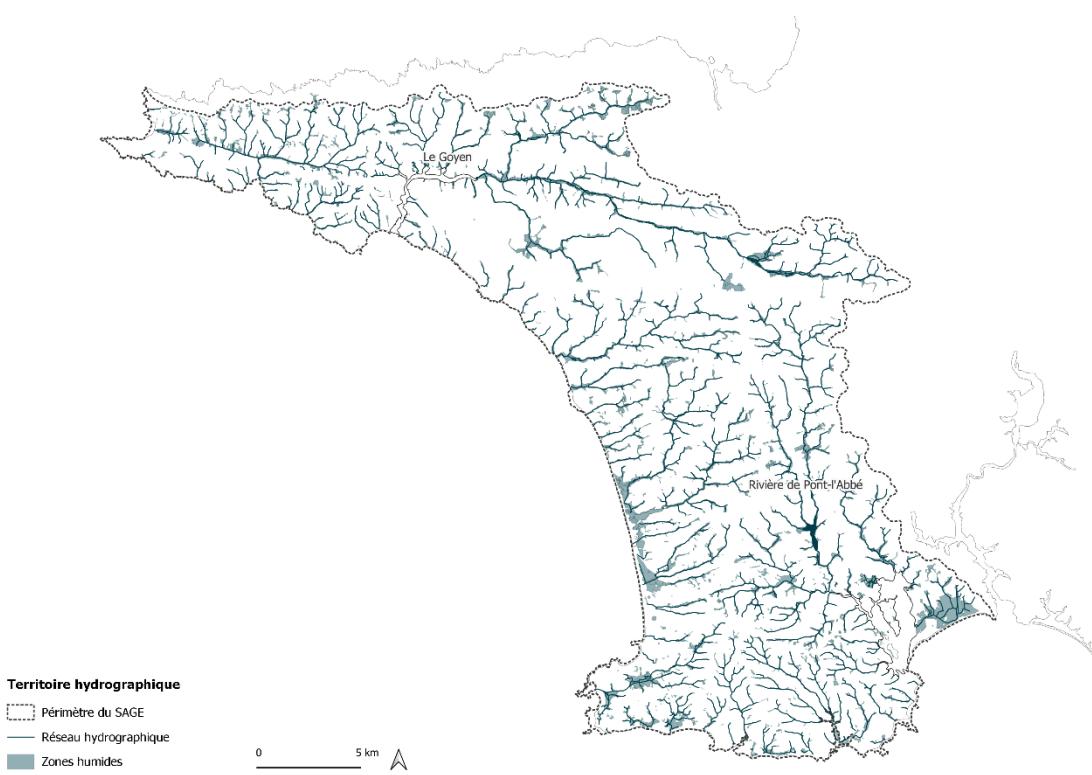
Etat des lieux des masses d'eau :

- 19 masses d'eau : 1 masse d'eau souterraine, 11 masses d'eau cours d'eau, 1 masse d'eau plan d'eau, 2 masses d'eau de transition et 4 masses d'eau côtières.
- 42% des masses d'eau en état moins que bon. Principales pressions : pollutions diffuses agricoles, morphologie des milieux aquatiques et continuité écologique.
- 2 masses d'eau proches du bon état : le ruisseau de Saint-Jean et le ruisseau du Loc'h.
- 4 masses d'eau concernées par les objectifs moins stricts (atteinte partielle en 2027) : le plan d'eau du Moulin Neuf, l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, l'estuaire du Goyen et de la baie de Concarneau

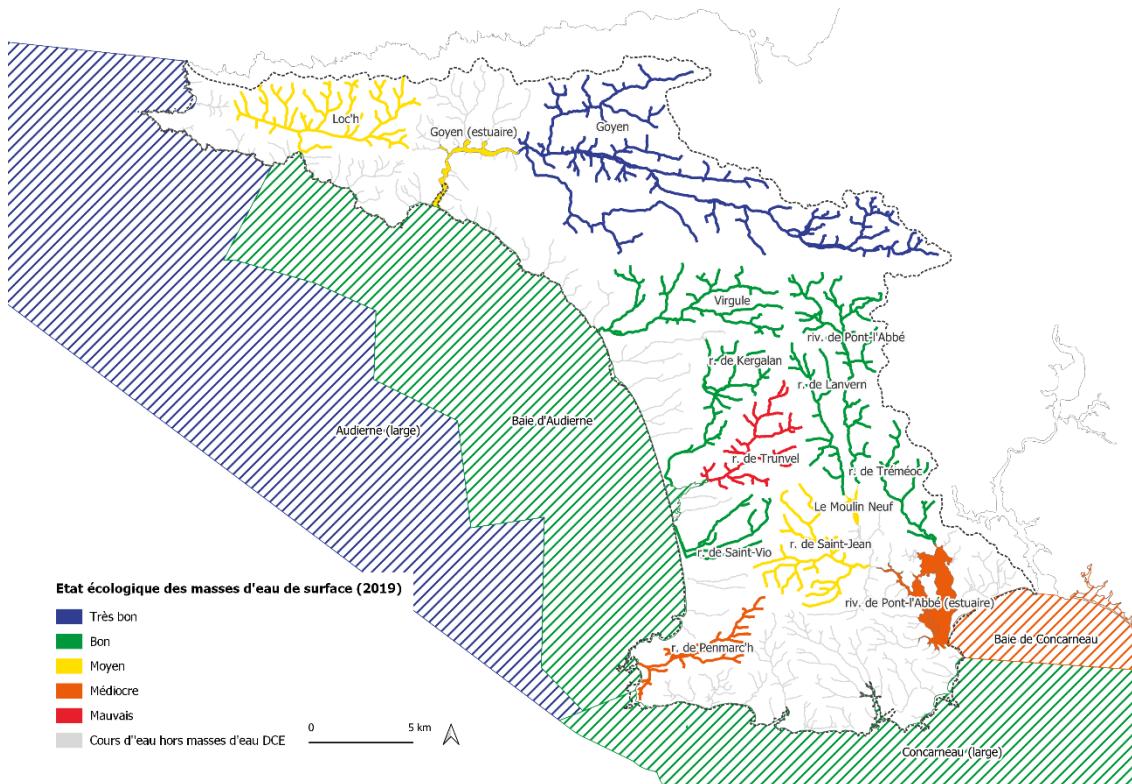
Les enjeux du bassin :

- La reconquête de la qualité de l'eau : 5 captages prioritaires (Bromuel, Lannourec, Lesaff, Kerstrat et Kergamet), 2 sites sensibles à l'eutrophisation (la retenue du Moulin Neuf et l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé), 1 zone de production de coquillages classée en C pour les coquillages de groupe 2.
- La restauration des milieux aquatiques : 77% des cours d'eau en zone d'action prioritaire pour l'Anguille, 24% des cours d'eau classés comme axes pour les grands migrateurs au titre de l'article L2417-17 du code de l'environnement.
- La gestion quantitative de l'eau : environ 6 000 000 m³ d'eau prélevés par an (79% pour l'alimentation en eau potable, 14% agriculture, 7% industrie).

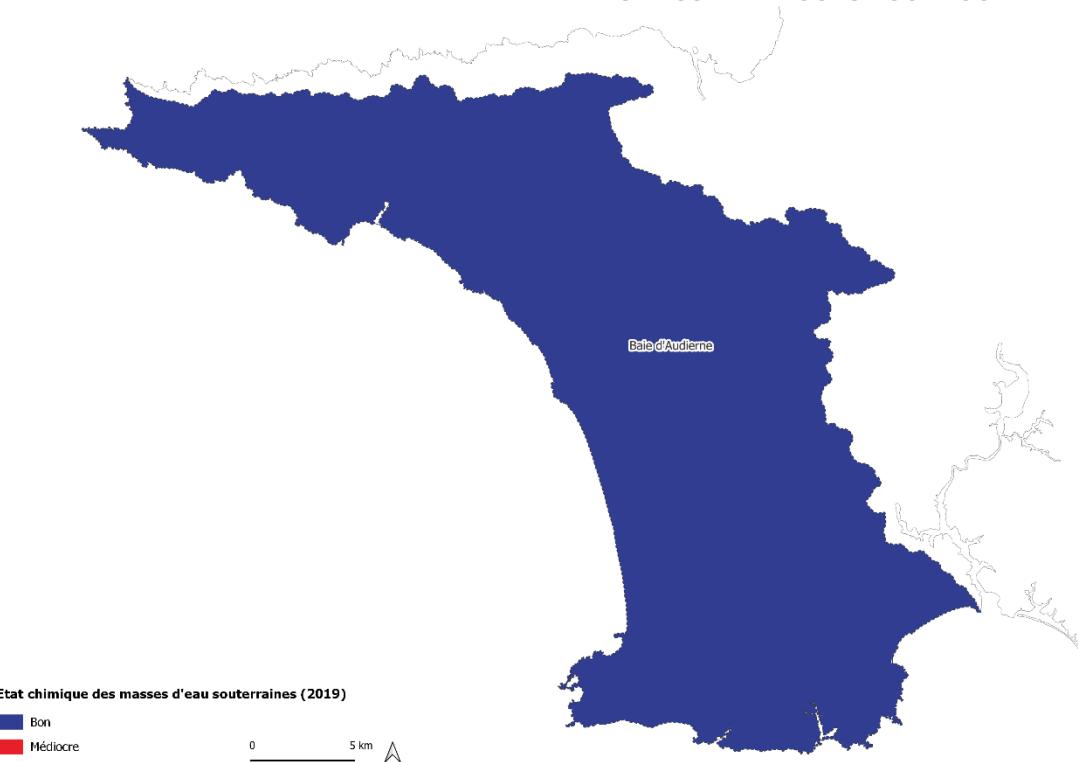
RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN DE L'OUEST-CORNouAILLE



ETAT DES LIEUX DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN DE L'OUEST-CORNouAILLE



ETAT DES LIEUX DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DU BASSIN DE L'OUEST-CORNouAILLE



1.2 HISTORIQUE DE LA DEMARCHE SAGE

Le SAGE est un outil majeur pour garantir l'équilibre d'un territoire. Défini à l'échelle d'un bassin versant, il fixe les objectifs généraux d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

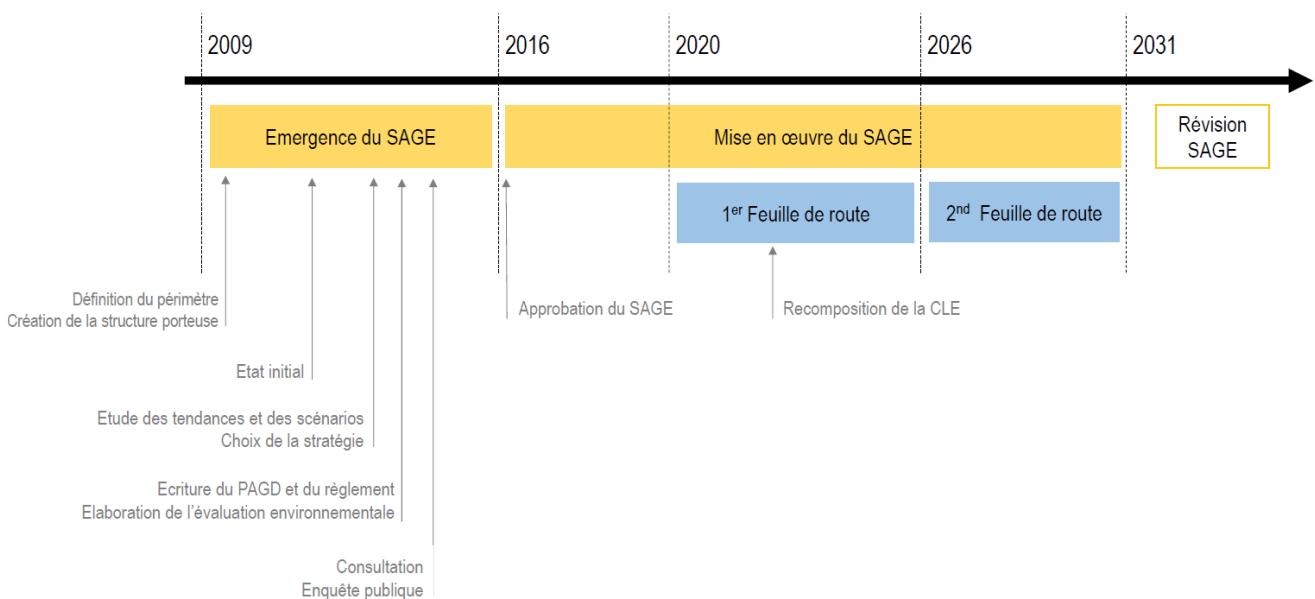
Sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille le lancement de la démarche SAGE s'est concrétisé en 2009 par la définition du périmètre et la création d'une structure porteuse : le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO).

De 2011 à 2026, le processus de concertation a donné lieu à l'écriture de l'évaluation environnementale, du projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement.

Le SAGE Ouest-Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 janvier 2016.

Le SAGE est aujourd'hui en phase de mise en œuvre. La cellule d'animation du SAGE est constituée de 1.3 équivalent temps plein ETP.

ETAPES DE LA DEMARCHE SAGE SUR LE BASSIN DE L'OUEST-CORNOUILLE



1.3 GOUVERNANCE DU SAGE

LE SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNouaille (OUESCO) :

Fondé sur le principe de la solidarité amont-aval, OUESCO fédère :

- la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)
- la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)
- la communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCS-PR)
- le syndicat intercommunal des eaux du Goyen (SIEG)
- le syndicat mixte des eaux du nord du Cap Sizun
- Douarnenez Communauté
- Quimper Bretagne Occidentale (QBO)

et a pour objet :

- la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la CLE
- l'animation du Projet de Territoire pour l'Eau (PTE). Le PTE de l'Ouest-Cornouaille vise la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, la restauration des écosystèmes aquatiques et la régénération du cycle de l'eau. Il se matérialise par un Accord de Territoire (AdT), un Projet Agro-Environnementale et Climatiques (PAEC) et une stratégie bocagère
- l'aménagement du bassin versant
- le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- la diffusion des données sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

OUESCO est présidé par M. Éric Joussemae et sa cellule d'animation technique est constituée de 7 agents représentant 6.8 équivalents temps plein (ETP).

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	CELLULE D'ANIMATION DU PTE
DESCRIPTION DES POSTES	. Directeur	. Animateur SAGE . Technicienne SAGE . Assistant administratif	. Coordinateur technique . Technicien milieux aquatiques . Technicien agro-environnement . Technicien bocage . Chargée de mission captages prioritaires . Assistant administratif . Chargé de communication
EQUIVALENT TEMP PLEIN	0.2	1.3	5.3

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La CLE est l'instance de concertation du SAGE. Ses 26 membres sont répartis au sein de 3 collèges : élus, usagers et services de l'Etat.

La CLE a pour objet l'élaboration et la révision du SAGE. Une fois celui-ci approuvé, elle le fait vivre et assure le suivi de sa mise en œuvre, notamment en émettant des avis sur les projets soumis à sa consultation.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille est présidée par M. Éric Jousseau

	COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEUR GROUPEMENT ET DES ETABLISSEMENT PUBLICS LOCAUX	COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS	COLLEGE DES SERVICES ET DES ETABLISSEMENT PUBLICS D'ETAT
NOMBRE DE MEMBRES	13	9	4
STRUCTURES REPRESENTEES	<ul style="list-style-type: none"> . Conseil Régional de Bretagne . Conseil départemental du Finistère . Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération . Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille 	<ul style="list-style-type: none"> . Chambre d'Agriculture du Finistère . Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest . Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique . Association de protection de l'environnement . Association de consommateurs . Producteurs d'électricité . Propriétaires fonciers . Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne sud . Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne 	<ul style="list-style-type: none"> . Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne . Préfet du Finistère . Agence de l'Eau Loire Bretagne . Office Français de la Biodiversité

LES GROUPES DE TRAVAIL

Situés à l'interface de la démarche de planification et de la démarche opérationnelle, les groupes de travail permettent d'étendre la concertation territoriale par thématiques.

Les travaux de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille s'appuient sur l'expertise technique de 4 groupes de travail :

- Le groupe de travail « qualité de l'eau » (GTQE), présidé par M. Michel Burel
- Le groupe de travail « milieux aquatiques » (GTMA), présidé par M. Yves Kerisit
- Le groupe travail « milieux littoraux » (GTML), présidé par M. Christian Loussouarn
- Le groupe de travail « gestion quantitative » (GTGQ), présidé par M. Eric Jousseau

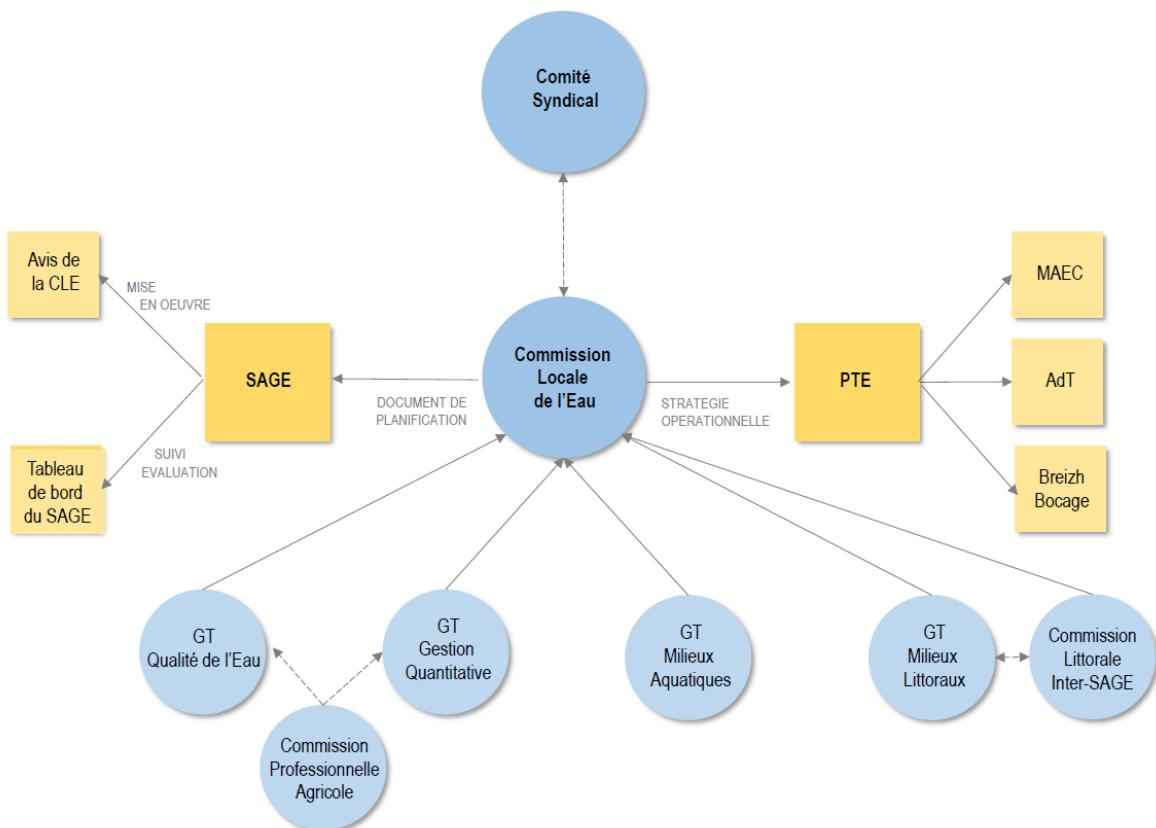
Constituée cadre de la feuille de route 2020-2025 en lien avec les masses d'eau « baie de Concarneau » et « Concarneau large », la commission littorale inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille) vient compléter le dispositif. A minima réunie une fois par an, cette commission permet d'échanger sur les enjeux et les projets littoraux inter-SAGE.

LA COMMISSION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (CPA)

Créée en 2026, cette assemblée technique constitue le lieu privilégié des échanges bilatéraux entre la profession agricole et OUESCO.

Réunie au gré de l'actualité du bassin versant, elle vise à garantir une relation de confiance entre les agriculteurs, leur environnement de conseil et la cellule d'animation du projet agro-environnemental.

UNE STRUCTURE UNIQUE FONDEE SUR LA SOLIDARITE HYDROGRAPHIQUE POUR PORTER LA PLANIFICATION (SAGE) & UNE PARTIE DE L'OPERATIONEL (PTE)



2. BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE 2020-2025

La première feuille de route de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille a mis l'accent sur l'organisation de la gouvernance locale et l'amélioration de l'efficience des actions.

Dans la continuité du travail préétabli (articulation SAGE / PTE), la feuille de route a conduit à la formalisation de nouveaux partenariats et à l'émergence de projets inter-SAGE.

BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE 2020-2025		
THEMATIQUE	ENGAGEMENTS	REALISATIONS
GOUVERNANCE LOCALE & EFFICIENCE DES ACTIONS	Mutualisation des missions administratives avec l'EPAB	<ul style="list-style-type: none"> → 2020 – 2021 : Mutualisation des fonctions support « comptabilité et ressource humaine » avec l'EPAB → Depuis 2022 : Mutualisation des fonctions support « gestion budgétaire et comptable, ressources humaines et gestion des paies, gestion des marchés publics et assistance informatique » avec la CCPBS
	Etude des possibilités de mutualisation des missions de suivi de la qualité de l'eau avec l'EPAB	/
	Mutualisation de l'animation littorale avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille (partage de 2 masses d'eau côtières)	<ul style="list-style-type: none"> → Création d'une commission littorale inter-SAGE → Réalisation d'un schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires (SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille) → Réalisation de l'étude INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtières) (SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Ellé, Isole Laïta)
	Renforcer les mutualisations avec les EPCI et les syndicats du bassin de l'Ouest-Cornouaille	<ul style="list-style-type: none"> → Représentation des EPCI en CLE (renouvellement de la composition de la CLE en 2022) → Invitation des EPCI aux réunions des groupes de travail et des comités de pilotage → Suivi des projets portés par les EPCI et pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE : PLUiH, PAPI, RNR, PCAET, PAT, ... → Suivi des projets portés par le SIOCA et pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE : SCoT → Suivi des projets portés par le SM3PC et pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE : opération de dragage, aménagements portuaires, labélisation port propre, ...
	Renforcer les mutualisations à l'échelle Régionale (APPCB)	<ul style="list-style-type: none"> → Alimentation de la « banque des outils de communication » : vidéo, expo, ...
/		<ul style="list-style-type: none"> → Emission de 17 avis par la CLE → Porter à connaissance de 51 dossiers IOTA en CLE → Définition d'un tableau de bord inter-SAGE de la « gestion quantitative de la ressource en eau » (SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille)

	<p>→ Implication dans le cycle 4 de la directive Européenne sur l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none">. Accompagnement de la DDTM dans l'écriture des mesures du PAOT du Finistère.. Participation de la cellule d'animation du SAGE à la concertation technique portant sur l'état des lieux 2025 des masses d'eau : modification du découpage de la masse d'eau souterraine « baie d'Audierne », déplacement des stations de suivi non représentatives sur les ruisseaux du Loch, de Kergalan et de Trunvel, échanges techniques sur la détermination de l'état écologique du ruisseau de Penmarc'h et de la retenue du Moulin Neuf.. Avis de la CLE sur le projet des enjeux du SDAGE et du PGRI 202862033. <p>→ Reconnaissance de la CLE comme comité de pilotage du Projet de Territoire pour l'Eau</p>
--	--

3. PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL DE LA CLE

3.1 ARTICULATION SAGE – PROJET DE TERRITOIRE POUR L'EAU (PTE)

OUESCO porte conjointement le SAGE et le Projet de Territoire pour l'Eau de l'Ouest-Cornouaille. Le document de planification (SAGE) et la stratégie opérationnelle (PTE) portent sur le même territoire hydrographique.

La CLE organise la démarche SAGE sous tous ses aspects : animation du processus de concertation, arbitrage des conflits, validation du projet et des documents, suivi de la mise en œuvre des prescriptions, des actions et des règles. Depuis octobre 2025, la CLE pilote également le PTE : validation du projet, suivi de la mise en œuvre des actions.

La rédaction de la feuille de route 2026-2030 de la CLE et de l'AdT 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille ont été menées conjointement de manière croisée selon le même calendrier :

- Consultation technique des groupes de travail
- Echange sur les orientations des documents en CLE et en comité syndical (octobre 2025)
- Validation des documents en CLE et en comité syndical (décembre 2025).

3.2 LA CARTOGRAPHIE DES GOUVERNANCES DU TERRITOIRE

Conformément au calendrier prescrit par l'AELB, au cours de l'année 2026, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- réalisera une série de cartes croisant les enjeux du territoire avec les outils et les maîtrises d'ouvrage mises en place pour y répondre,
- évaluera la cohérence de la gouvernance en place.

3.3 CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA CLE

La feuille de route 2026-2030 définit les priorités d'action de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE autour de 4 grandes thématiques :

- Préservation des milieux côtiers et satisfaction des usages littoraux,
- Gestion résiliente et concertée de la ressource en eau,
- Accompagnement des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement,
- Fonctionnement des instances, évaluation et révision du SAGE,

déclinées en 8 projets :

- Reconquête de la qualité bactériologique des zones conchyliologiques de la rivière de Pont-l'Abbé,
- Amélioration de la qualité chimique de la baie de Concarneau,
- Définition des volumes prélevables et répartition des efforts de réduction des prélèvements d'eau par catégorie d'usagers,
- Accompagnement des cycles de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE),
- Accompagnement des programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants,
- Fonctionnement des instances,
- Appropriation des enjeux par les décideurs et les habitants du territoire,
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

1 – PRESERVATION DES MILIEUX CÔTIERS & ET SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX				
PROJET	CALENDRIER	ACTIONS	CELLULE D'ANIMATION	PRESTATIONS
Reconquérir la qualité bactériologique des zones conchyliques de la rivière de Pont-l'Abbé	2026	<p>Définition du projet de Zone à Enjeu Sanitaire (ZAES) sur la rivière de Pont-l'Abbé :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Constitution d'un comité de pilotage → Définition de l'objectif, du périmètre et du programme de mesures de la ZAES (4 réunions du comité de pilotage) 	<ul style="list-style-type: none"> → Technicienne SAGE → Technicienne SAGE 	10 000 € (réalisation d'analyses complémentaires dans l'eau et dans le biotes)
	2027	<p>Validation du programme de mesures de la ZAES de la rivière de Pont-l'Abbé :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Suivi et organisation de la participation du public → Examen du programme de mesures en CLE → Intégration des éventuelles observations (1 réunion du comité de pilotage) et dépôt du dossier auprès des services de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> → Technicienne SAGE → Technicienne &Animateur SAGE → Technicienne SAGE 	/
	2027-2030	<p>Coordination de la mise en œuvre du programme de mesures de la ZAES validé par arrêté préfectoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 2 réunions annuelles du comité de pilotage → 1 point d'information annuel en CLE <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles seront portées par OUESCO dans le cadre de l'AdT du bassin de l'Ouest-Cornouaille. . Les actions de mise aux normes des systèmes d'assainissement seront portées par la CCPBS et la CCHPB (les travaux portant sur le Système d'Assainissement Prioritaire de Pont-l'Abbé seront réalisés dans le cadre de l'AdT du bassin de l'Ouest-Cornouaille) 	<ul style="list-style-type: none"> → Technicienne SAGE → Technicienne SAGE 	/
Reconquérir la qualité bactériologique des trois autres zones conchyliques	2026-2030	<p>Suivi de la mise en œuvre des profils de vulnérabilité conchyliques du Goyen, de la Baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 1 point d'information annuel en CLE 	<ul style="list-style-type: none"> → Technicienne & Animateur SAGE 	/
Améliorer la qualité chimique de la baie de Concarneau	2026-2030	Coordination de la mise en œuvre du schéma inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille) de carénage et de gestion des eaux portuaires :		

		<p>→ 1 réunion annuelle de la commission « littorale » inter-SAGE → 1 point d'information annuel en CLE</p> <p><i>Note : si nécessaire la commission « littoral » inter-SAGE pourra être mobilisée pour échanger sur d'autres problématiques communes aux 3 SAGE de Cornouaille : bactériologie, algues vertes, ...</i></p>	<p>→ Technicienne SAGE → Technicienne &Animateur SAGE</p>	/
--	--	---	---	---

2 – GESTION RESILIENTE ET CONCERTEE DE LA RESSOURCE EN EAU				
PROJET	CALENDRIER	ACTIONS	CELLULE D'ANIMATION	PRESTATIONS
Définir les volumes prélevables et répartir les efforts de réduction des prélèvements d'eau par catégorie d'usagers	2026	<p>Echanges inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille, baie de Douarnenez et Aulne) pour définir le cadre et les moyens de l'étude HMUC du sud Finistère : définition du périmètre, de la gouvernance, du phasage et des moyens humains et financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 1 réunion technique inter-SAGE (1er semestre 2026) → 1 réunion politique inter-SAGE (second semestre 2026) → Adoption du projet par la CLE (décembre 2026) → Adoption du projet par le comité syndical (décembre 2026) 	<ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE → Animateur SAGE → Directeur 	/
	2027-2028	<p>Sous réserve de l'obtention d'un consensus autour du scénario porté par la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.</p> <p>Réalisation de la première phase de l'étude HMUC - analyse des volets « Hydrologie » et « Usages » :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Recrutement d'un chargé de projet HMUC inter-SAGE (+ 0.2 ETP par cellule d'animation SAGE en cas de mutualisation à 5) → Constitution d'une commission inter-SAGE → Rédaction du cahier des charges de la première phase → Suivi de la première phase → Adoption de la première phase en commission inter-SAGE et en CLE et évaluation de l'opportunité d'engager la deuxième phase portant sur les volets « Milieux » et « Climat » 	<ul style="list-style-type: none"> → Chargé de projet HMUC → Chargé de projet HMUC → Chargé de projet HMUC → Chargé de projet HMUC et animateur SAGE 	300 000 € (soit 60 000 € par SAGE en cas de mutualisation à 5)
	2029-2030	<p>Si nécessaire, réalisation de la deuxième phase de l'étude HMUC - analyse des volets « Milieux » et « Climat » :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prolongation du contrat de travail du chargé de projet → Rédaction du cahier des charges de la deuxième phase → Suivi de la deuxième phase → Adoption de la deuxième phase en commission inter-SAGE et en CLE 	<ul style="list-style-type: none"> → Chargé de projet HMUC → Chargé de projet HMUC → Chargé de projet HMUC & animateur SAGE 	250 000 € (soit 50 000 € par SAGE en cas de mutualisation à 5)

- 2031 : Réalisation de la troisième phase de l'étude HMUC - analyse croisée des phases 1 et 2 de l'étude HMUC (définition de la fourchette des volumes prélevables) et analyse socio-économique (fixation du volume prélevable).
- 2032 : Lancement de la révision du SAGE Ouest-Cornouaille – transposition de l'étude HMUC dans le SAGE.

3 – ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES DE L'EAU ET DE L'AMENAGEMENT				
PROJET	CALENDRIER	ACTIONS	CELLULE D'ANIMATION	PRESTATIONS
Accompagner les cycles de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)	2026-2030	<p>Implication dans le cycle DCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter à connaissance de la CLE de l'état des lieux des masses d'eau 2025 (2026) → Avis de la CLE sur les projets de SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033 (mars 2027) → Avis de la CLE sur les projets de PGRI Loire-Bretagne 2028-2033 (mars 2027) 	<ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE → Animateur SAGE → Animateur SAGE 	/
Accompagner les programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants	2026-2030	<p>Accompagnement du PTE 2026-2031 du bassin de l'Ouest-Cornouaille :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Suivi annuel en CLE de la mise en œuvre de l'AdT, du PAEC et de la stratégie bocagère → Avis de la CLE sur le plan de lutte contre les pollutions diffuses du captage prioritaire de Kerstrat (2026) → Avis de la CLE sur le projet de PAEC 2028-2032 (décembre 2027) → Avis de la CLE sur le projet de stratégie bocagère 2028-2032 (décembre 2027) → Avis de la CLE sur les 5 projets des plans de lutte contre les pollutions diffuses des captages prioritaires (décembre 2027) → Avis de la CLE sur le projet d'AdT 2029-2031 (décembre 2028) <p>Accompagnement de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Suivi de la révision du SCoT de l'Ouest-Cornouaille, de l'élaboration des PLUiH du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden → Suivi des documents associés aux documents d'urbanisme : schéma directeur d'assainissement des eaux usées, schéma directeur de gestion des eaux pluviales, diagnostics bocagers, diagnostic des zones humides, ... participation aux ateliers, aux réunions des comités de pilotage et aux réunions des personnes publiques associées. → Avis de la CLE sur le projet de PLUiH du Pays Bigouden Sud (2026) → Avis de la CLE sur le projet de SCoT de l'Ouest-Cornouaille (2027) → Avis de la CLE sur le projet de PLUiH de Douarnenez Communauté (2028) 	<ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE <ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE 	/

		<p>→ Avis de la CLE sur le projet de PLUiH du Haut Pays Bigouden (2029)</p> <p><i>Notes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> . Au cours des ateliers, des comités de pilotage et des réunions des personnes publiques associées, la cellule d'animation du SAGE porte une attention particulière sur la définition des capacités d'accueil vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau et des capacités de traitement des eaux usées et sur la prise en compte des milieux naturels stratégiques pour la gestion de l'eau. . Dans le cadre de l'AdT, la cellule technique de OUESCO précise la résolution spatiale de l'inventaire des zones humides sur la base des futurs zonages U et AU des projets de PLUiH. . Le lancement de l'élaboration du PLUiH du Cap-Sizun pourra potentiellement intervenir sur la période 2026-2030. . L'avis de la CLE pourra être sollicité sur la révision (partielle ou totale) de PLU sur la période 2026-2030. 		
		<p>Accompagnement des autres projets de territoire et des projets d'aménagement pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Suivi de l'élaboration du plan de gestion de la RNR des dunes et paluds Bigoudènes, du plan paysage du Cap Sizun, ... → Suivi de la mise en œuvre du PAPI du littoral du Sud-Finistère (suivi des études techniques détaillées de conception et d'implantation des aménagements), du PAT du Cap-Sizun, ... → Avis de la CLE sur le projet de PCAET du Pays Bigouden Sud (mars 2026) → Avis de la CLE sur le projet de PCAET du Pays Bigouden Sud (mars 2026) → Avis de la CLE sur les projets détaillés d'amélioration de la performance de protection des systèmes d'endiguement : secteur de Léhan, de Combrit Ile-Tudy et du Ster Kerdour → Porter à connaissance des dossiers IOTA <p><i>Note : malgré plusieurs demandes, en application de la disposition n°2 du PAGD du SAGE, les projets relevant des régime ICPE ne sont pas transmis à la CLE</i></p>	<p>→ Animateur SAGE</p>	/

4 – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES, EVALUATION & REVISION DU SAGE				
PROJET	CALENDRIER	ACTIONS	CELLULE D'ANIMATION	PRESTATIONS
Garantir le fonctionnement des instances	2026	<p>Installation du collège des élus de la CLE et acculturation de ses membres (suite aux élections municipales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Présentation de l'architecture des politiques publiques de gestion de l'eau, du contenu du SAGE Ouest-Cornouaille et du rôle de la CLE → Election du Président, du vice-Président et des autres membres du bureau de la CLE → Organisation d'une sortie « mettons nos bottes » sur le bassin avec les membres de la CLE pour faciliter l'appropriation des enjeux du SAGE et illustrer les actions mises en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE → Animateur SAGE → Animateur SAGE & assistant administratif 	5 000 € (inclus dans les frais de fonctionnement de la CLE)
	2026	<p>Réalisation de la cartographie des gouvernances du bassin de l'Ouest-Cornouaille :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Adoption par la CLE des cartes : des enjeux, des outils et des maîtrises d'ouvrage, → Analyse de la gouvernance en place. 	<ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE → Animateur SAGE 	/
	2028	<p>Installation de la CLE et acculturation de ses membres (suite à la caducité du mandat des membres de la CLE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Présentation de l'architecture des politiques publiques de gestion de l'eau, du contenu du SAGE Ouest-Cornouaille et du rôle de la CLE → Election du Président, du vice-Président et des autres membres du bureau de la CLE → Organisation d'une sortie « mettons nos bottes » sur le bassin avec les membres de la CLE pour illustrer les enjeux du SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE → Animateur SAGE → Animateur SAGE 	5 000 € (inclus dans les frais de fonctionnement de la CLE)
	2030	Rédaction de la feuille de route 2030-2035 de la CLE	<ul style="list-style-type: none"> → Animateur SAGE 	/
Favoriser l'appropriation des enjeux par les	2026-2030	Réalisation et animation d'outils d'information et de communication :	<ul style="list-style-type: none"> → Assistant administratif → Assistant administratif 	50 000 € (10 000 € / an)

décideurs et les habitants du territoire		<ul style="list-style-type: none"> → Animation des expositions : « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau », « Soyons SAGE, pensons nos paysages » → Edition du tableau de bord du SAGE → Conception de support de communication 	<ul style="list-style-type: none"> → Assistant administratif → Assistant administratif → Assistant administratif 	
Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE	2026-2030	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation annuelle du tableau de bord du SAGE : → Rédaction du document → Validation en CLE → Edition et distribution du document. 	<ul style="list-style-type: none"> → Technicienne SAGE → Animateur SAGE → Assistant administratif 	/

→ 2032 : Lancement de la révision du SAGE Ouest-Cornouaille – transposition de l'étude HMUC dans le SAGE.

4 BUDGET PRÉVISIONNEL

ANNEES	CELLULE D'ANIMATION DU SAGE		PRESTATIONS SAGE	Coût total annuel
	ETP	Coût en régie		
2026	1.3	→ 89 100 € (salaires chargés + frais de fonctionnement) → 10 000 € (frais de fonctionnement de la CLE)	→ 10 000 € (communication auprès des décideurs) → 10 000 € (analyses eau et biote)	119 100 €
2027	1.5	→ 104 100 € (salaires chargés + frais de fonctionnement) → 10 000 € (frais de fonctionnement de la CLE)	→ 10 000 € (communication auprès des décideurs) → 30 000 € (HMUC – phase 1)	154 100 €
2028	1.5	→ 104 100 € (salaires chargés + frais de fonctionnement) → 10 000 € (frais de fonctionnement de la CLE)	→ 10 000 € (communication auprès des décideurs) → 30 000 € (HMUC – phase 1)	154 100 €
2029	1.5	→ 104 100 € (salaires chargés + frais de fonctionnement) → 10 000 € (frais de fonctionnement de la CLE)	→ 10 000 € (communication auprès des décideurs) → 25 000 € (HMUC – phase 2)	149 100 €
2030	1.5	→ 104 100 € (salaires chargés + frais de fonctionnement) → 10 000 € (frais de fonctionnement de la CLE)	→ 10 000 € (communication auprès des décideurs) → 25 000 € (HMUC – phase 2)	149 100 €